



Rythmes éducatifs

L'éducation de tous se joue tout au long de la journée et de la vie. La mission éducatrice de l'État ne doit pas se limiter au temps scolaire. Repenser l'organisation des rythmes éducatifs c'est appréhender de manière globale les rythmes quotidiens et annuels de vie des enfants et des jeunes. La réforme proposée aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux. Le ministère chargé de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative se fait complice du lobby des maires en proposant et justifiant une dérogation relative aux taux et aux conditions d'encadrement des accueils périscolaires revenant ainsi sur une démarche lente mais continue d'amélioration de leur qualité technique et pédagogique.

Le conseil d'État vient de rejeter cette proposition de dérogation à la réglementation des accueils de mineurs relative aux taux d'encadrement qui aurait eu pour conséquence une dégradation des conditions de travail des animateurs et de la qualité des accueils. La menace demeure sur le niveau de qualification nécessaire à la direction des accueils de plus de 80 jours et 80 enfants.

Les acteurs de l'éducation non formelle n'ont pas été associés à la définition des modalités de mise en œuvre de la réforme. Localement cette précipitation les met face à de nombreuses difficultés. Les animateurs et agents des collectivités qui interviennent pendant les temps péri et extra scolaires risquent, pour beaucoup d'entre eux, de voir leurs conditions de travail se dégrader : horaires atomisés, temps partiels imposés, contrats à durée indéterminée intermittents, employeurs multiples...

A EPA, nous pensons que cette réforme ne doit pas contrarier la professionnalisation de la filière de l'animation par la formation des intervenants et la sécurisation de leur emploi et ainsi renforcer la qualité de l'encadrement. Elle ne doit pas être le prétexte à une déréglementation massive de l'accueil des mineurs.

Nous serons vigilants aux conséquences de la mise en œuvre de la réforme sur les conditions de travail des animateurs et sur la qualité éducative des projets. Les sections locales d'EPA doivent proposer aux salariés des espaces d'échanges et de débats pour leur permettre de faire entendre leurs voix et agir sur leur lieu de travail.